

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06/09/2021

La séance s'est ouverte à 20h00.

Le six septembre deux mil vingt et un, à 20h00, le Conseil Municipal de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GUYOT Rémy, Maire.

Date de convocation : 01/09/2021

Présents : ARNAUD I. – BAZIN R. – BLANC Ph. – CARTERON N. – CHATAGNON B. – CHILLET M. – FAYOLLE P. – FAYOLLE A. – GUINAND M.A. – GUYOT R. – LAURENT JL – MARTIN C. – PITAVALL JL – STARON C. – VILLARD S. – VIRISSEL D. – VORON A.

Absents excusés : LAURENT M. – POULAT P.

Secrétaire de séance : ARNAUD I.

DEL2021-09-01 : Approbation de la cession d'une parcelle appartenant au CCAS – AC 44 à un promoteur immobilier

Le CCAS en accord avec le Conseil municipal avait acquis en 2013 auprès de la famille COUZON un ensemble immobilier (corps de ferme) sur un tènement de 2600 m² dans le but d'y réaliser des appartements aménagés pour accueillir des personnes âgées.

Après plusieurs ébauches de projet, y compris avec l'Armée du salut il s'avère difficile de réaliser un projet sur cette parcelle.

Des échanges ont eu lieu avec la société PGI IMMOBILIER représentée par Julien Géraci, qui envisage de lotir la parcelle en amont et souhaitait créer l'accès sur la parcelle propriété du CCAS.

Après plusieurs échanges avec cette société il apparaît plus simple de leur céder la parcelle afin qu'ils puissent aménager au mieux cet accès.

Après négociation le prix d'acquisition proposé est de 270 000 euros soit 150 000 euros pour la maison d'habitation et 120 000 euros pour le foncier, avec une partie non cédée par la commune d'1 mètre 50 de large sur la partie droite de la parcelle depuis l'école jusqu'au chemin des planchettes pour réaliser un cheminement piéton.

Après échange entre les membres du CCAS et du Conseil municipal, un avis favorable a été émis pour cette cession, cette dernière étant liée à l'acquisition par la société PGI IMMOBILIER représentée par Julien Géraci de la parcelle située en amont de la propriété de M. et Mme PETIT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **A APPROUVE** la décision du CCAS de céder l'ensemble immobilier, parcelle AC44, à la société PGI IMMOBILIER, représentée par Julien Géraci, pour un montant de 270 000 euros.

Malgré cette décision, le projet de résidence pour personnes âgées n'est pas abandonné, les deux instances (conseil municipal et ccas) poursuivent activement leur réflexion quant à la réalisation d'appartements dédiés aux personnes âgées sur des bâtiments communaux existants.

AUTRES POINTS ABORDES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE DELIBERATION

→ Le tirage au sort des jurés d'assise comme chaque année a été effectué en présence d'élus :

- Philippe BLANC
- Marcel CHILLET
- Agnès FAYOLLE

Via l'outil du logiciel BERGER LEVRAULT.

Ont été tirés au sort :

- Mme VIGNAL Aurélie
- Mme SERRAILLE Céline
- Mme THOMAS Carine

qui recevront un courrier les informant.

→ Lecture du courrier de Gaël PERDRIAU quant à l'intention des communes sur le fait d'accueillir des réfugiés politiques afghans dans l'hypothèse où l'Etat donnerait suite à la proposition favorable stéphanoise.

Après discussion et échanges, il a été répondu à Saint-Etienne Métropole, que la commune de ST CHRISTO EN JAREZ n'avait pas de locaux disponibles.

AGENDA :

Inauguration de la rénovation de la Chapelle : samedi 2/10/2021

Repas des aînés : samedi 9/10/2021

Les prochains conseils municipaux auront lieu à 20h00 :

- le lundi 27 septembre 2021,
- le lundi 25 octobre 2021,
- le lundi 29 novembre 2021,
- le lundi 13 décembre 2021.

Elections :

Présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Législatives : 12 et 19 juin 2022

Des dates de commissions communales ont été annoncées.

La séance a été levée à 21h45.



Affiché le 8/09/2021

Le Maire,

R. GUYOT